

RAPPORT ANNUEL 2020

DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Président·es des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames et Messieurs les Député·es,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO établit un rapport une fois par année à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre les travaux de la commission durant l'année 2020.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention intercantonale sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire (ci-après la Commission) est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

1. PRÉAMBULE

Le Bureau de la Commission à fin 2020 était composé des président·es des délégations cantonales :

M. Julien Spacio (NE), président
M. Daniel Sormanni (GE), vice-président
Mme Moussia de Watteville (BE)
Mme Solange Berset (FR)
Mme Valérie Bourquin (JU)
M. Bruno Clivaz (VS)
M. Stéphane Balet (VD), qui a remplacé Mme Sonya Butera (VD) en cours d'année

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission a siégé à trois reprises en 2020, le 9 mars à la Haute Ecole de Musique à Lausanne, le 29 juin à la salle de la Marive à Yverdon-les-Bains et le 23 novembre en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau principalement consacrées à la préparation des travaux de la Commission. A l'invitation du président, la deuxième réunion du Bureau s'est déroulée extramuros au siège de la HE-Arc à Neuchâtel, elle a été suivie d'une visite commentée du département Conservation-restauration ainsi que du FabLab.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La Convention d'objectifs quadriennale 2021-2024 a été présentée à la Commission. Il s'agit d'un élément principal de la gouvernance de la HES-SO, qui formalise, sur le plan politique, les missions et les objectifs de l'institution pour quatre ans. Elle définit les missions, les axes de développement, le portefeuille de produits, le plan financier et de développement ainsi que les objectifs et les indicateurs de mesure. Ce document sert de référence pour le pilotage global de l'institution.

Cette Convention a été conclue entre le Comité gouvernemental et le Rectorat, et adoptée le 17 septembre 2020, pour une signature formalisée au printemps 2021.

Pour rappel, les missions fondamentales de la HES-SO restent :

- la formation (6 objectifs) ;
- la recherche appliquée et le développement (6 objectifs) ;
- la contribution à la société (3 objectifs) ;
- la politique institutionnelle (6 objectifs).

Ces missions sont déclinées en 21 objectifs stratégiques, 51 actions et priorités, ainsi que 49 critères de mesures. Nous mentionnons ci-après quelques objectifs qui font la spécificité et contribuent au succès de la HES-SO : « consolider et réaffirmer le caractère professionnalisant des formations » ; « privilégier l'accès aux formations Bachelor par les voies spécifiques (maturité professionnelle et maturité spécialisée) » ; « promouvoir l'expertise en matière de Ra&D auprès des milieux professionnels, avec un fort ancrage régional » ; « encourager des projets de recherche répondant aux enjeux sociétaux actuels et futurs, particulièrement à ceux liés au développement durable et au numérique » ; « promouvoir les spécificités propres à chaque haute école tout en contribuant au réseau de la HES-SO », etc.

Cette Convention est mise en œuvre au travers des mandats de prestations, quadriennaux eux aussi, entre le Rectorat et chaque domaine d'études, ainsi qu'entre le Rectorat et chacune des hautes écoles.

3. HAUTES ÉCOLES CONVENTIONNÉES

Alors que les conventions expiraient au 31 décembre 2020, le Comité gouvernemental a signé de nouvelles conventions avec les trois écoles suivantes pour la période quadriennale 2021-2024 (art. 2, al. 4 de la Convention intercantonale sur l'HES-SO) : La Manufacture – Haute école des arts de la scène, l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et Changins – Haute école de viticulture et œnologie. Les objectifs stratégiques sont : a) pérenniser l'association avec ces trois hautes écoles ; b) assurer l'intégration suffisante des trois hautes écoles au système de gestion académique et d'assurance qualité selon les exigences de l'accréditation institutionnelle ; c) garantir une remontée de données qui permette un pilotage adéquat des missions.

Pour l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), la convention prévoit une contribution annuelle fixe de CHF 21'500'000.-. Les subventions accordées à La Manufacture et à Changins sont estimées en tant qu'enveloppes annuelles sur la base du plan financier fourni par l'institution.

Concernant Changins, il existe un projet de rapprochement avec le Canton de Vaud, qui conduirait à une intégration de l'école dans le giron des hautes écoles vaudoises.

4. CRISE DU COVID-19

4.1 GESTION DE LA CRISE

La Commission tient à féliciter le Rectorat ainsi que l'ensemble des équipes de la HES-SO, pour la sensibilité et l'intelligence remarquables dont ils ont fait preuve dans la gestion de la crise du Covid-19, notamment dans la mise en place de plans d'actions et d'encadrement rapides, clairs et efficaces. Les hautes écoles de la HES-SO ont su fonctionner ensemble tout en étant capables de s'ajuster aux circonstances cantonales.

La HES-SO a confirmé son aptitude à s'adapter rapidement à des situations extraordinaires et à se positionner comme une Haute école de référence.

Le Rectorat est en train d'établir un bilan de la crise du Covid-19 avec une orientation prospective sur la base des leçons à tirer. La Commission soutient cette démarche et se réjouit, par avance, de connaître les futures actions qui toucheront certainement l'enseignement et l'évaluation à distance, la digitalisation, le développement durable, la mobilité, la santé, la formation continue, etc.

Malgré ce bouleversement inattendu, les étudiant·es, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO sont resté·es au centre des préoccupations du Rectorat qui s'est appliqué à protéger leur santé évidemment, mais aussi, pour les étudiant·es, à préserver leurs chances de réussir leurs études. La valeur des diplômes délivrés doit être assurée pour les étudiant·es.

Une mention particulière est adressée aux étudiant·es du domaine de la santé et du travail social, principalement celles et ceux qui ont été mobilisé·es dans les établissements hospitaliers et surtout dans les EMS et autres institutions. De plus, le Rectorat et les directions des écoles leur ont permis d'intégrer valablement cette expérience dans leur travail de diplôme.

Aujourd'hui, on sent que les étudiant·es et les enseignant·es sont gagné·es par la fatigue et la lassitude par rapport au contexte d'incertitude qui perdure. La situation évolue aux fils des semaines, notamment quant à la tenue des examens et à la reprise des cours en présentiel dès la rentrée de septembre 2021. A noter que depuis novembre 2020, l'application de l'ordonnance Covid-19 émise par la Confédération sur les situations particulières, art. 6d, a permis de faire revenir bon nombre d'étudiant·es pour des activités didactiques indispensables (laboratoires, travaux et ateliers pratiques, etc.).

On ne peut omettre de relever que la crise du Covid-19 a favorisé le travail sur le numérique et la flexibilisation des enseignements, même si ce constat prévaut dans de très nombreux secteurs.

4.2 PROGRAMME D'ÉCHANGES / MOBILITÉ

Inévitablement, durant la crise sanitaire, les échanges avec l'étranger ont considérablement ralenti. Toute la mobilité estudiantine extra Europe n'était tout simplement plus possible, car dans de nombreux pays la situation pandémique aurait mis en danger la santé des étudiant·es. Il n'y avait pas non plus d'intérêt à aller dans un pays pour rester enfermé et suivre les cours en ligne. La mobilité dans les pays européens est restée possible, mais elle a également été fortement limitée. Un bilan sur le programme Erasmus+ est également attendu, une fois la crise passée, de la part du Rectorat.

4.3 FONDS DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANT·ES (EN LIEN AVEC LA CRISE DU COVID-19).

Le Rectorat a mis en place un dispositif d'aide en faveur des étudiant·es qui se trouvent dans une situation soudaine de précarité provoquée par la crise du Covid-19. Sans aide, ces difficultés peuvent compromettre la poursuite de leurs études dans de bonnes conditions. Ce dispositif a été financé en 2020 à hauteur de CHF 1.75 million par un fonds que le Comité gouvernemental a accepté de prélever sur le résultat des comptes 2019.

Les bénéficiaires de ce fonds sont les étudiant·es immatriculé·es à la HES-SO dans une formation Master ou Bachelor. Ces aides ne se substituent pas au soutien parental ou aux autres aspects financiers découlant de situations normales. Les hautes écoles feront toutes un rapport au Rectorat sur l'utilisation des fonds. En cas de sous-utilisation, les montants seront retournés au Rectorat qui procédera à une nouvelle redistribution selon les besoins effectifs des étudiant·es dans les domaines les plus touchés, on pense notamment à celui de la musique et des arts de la scène.

5. COLLABORATION AVEC LE COMITÉ GOUVERNEMENTAL

Le Comité gouvernemental, qui traite de dossiers stratégiques importants, n'a pas été représenté lors de plusieurs séances de la Commission. Dans ce contexte, le Bureau de la Commission a décidé de lui adresser un courrier et a demandé une rencontre afin de renouveler cette collaboration indispensable à l'exercice du contrôle interparlementaire.

La Commission demandait notamment à être régulièrement informée des réflexions relatives à la répartition du financement de la HES-SO en fonction des missions attribuées et des dossiers prioritaires, sans pour autant modifier la contribution totale des cantons partenaires. L'objectif de la Commission est que les différentes écoles collaborent, créent des synergies, travaillent ensemble pour que les missions attribuées soient remplies. La Commission trouve particulièrement important que la HES-SO développe des projets académiques et transversaux, comme par exemple la numérisation, le développement durable ou l'interdisciplinarité.

La Commission avait notamment demandé une vue d'ensemble des montants investis dans la transition numérique, pour les équipements et la formation, par haute école. La démarche n'est pas simple, car il n'existe pas de position budgétaire spécifique pour la transition numérique. Il a fallu regrouper des montants imputés dans divers comptes tant au niveau de l'équipement, que de la formation. De plus, on relève diverses interprétations quant au périmètre couvert par la transition numérique. Il faut donc d'être prudent avant de tirer d'éventuelles conclusions sur les informations transmises dans le cadre de cette demande.

Deux membres du Bureau de la Commission ont été invités à participer à une analyse menée par une société de conseil sur le fonctionnement du Rectorat, son efficacité et son efficience. Dans l'exercice de sa surveillance, le Comité gouvernemental a ainsi voulu évaluer la pertinence de l'organisation et des prestations du Rectorat. Le résultat de cet audit est attendu pour mars 2021.

6. FINANCES

6.1 COMPTES 2019

Il s'agit d'un point d'information sur les comptes définitifs 2019 qui ont été adoptés par le Comité gouvernemental en juin 2020. PwC, organe de révision, a accepté une écriture de bouclage pour allouer CHF 1.4 million de non-dépensé dans un fonds en faveur de l'aide d'urgence aux étudiant·es dans le cadre de la crise du Covid-19 (voir point 4.3 du présent rapport).

Après une croissance forte et continue depuis la création de la HES-SO, le nombre d'étudiant·es Bachelor s'est stabilisé depuis 2016. Par rapport aux comptes 2018, les effectifs estudiantins ont globalement augmenté de +1.99%, passant au total de 17'637 à 17'988 étudiant·es. Les principales progressions concernent l'École hôtelière et la HES-SO Master.

En 2019, la HES-SO a pu continuer à alimenter d'un montant de CHF 4.3 millions le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement, fonds utilisé dans le cadre du financement des nouvelles filières, mais cela ne sera plus le cas dès 2021, les nouvelles filières étant intégrées dans la formation de base.

Les contributions des cantons partenaires se montent à environ CHF 379 millions, montant identique aux prévisions budgétaires 2019, mais en hausse de CHF 5.5 millions par rapport aux comptes 2018.

Le financement fédéral pour la HES-SO s'élève à CHF 167 millions, ce qui représente une part de 30.44% de l'enveloppe globale du SEFRI (CHF 547'866'100). La contribution fédérale reste toujours très difficile à évaluer en fonction des décisions des chambres fédérales ; elle a dépassé en 2019 de près de CHF 5.7 millions les prévisions budgétaires.

6.2 FINANCEMENT DIRECT PAR LES CANTONS

La Convention intercantonale (art. 53, al. 3) prévoit que les cantons/régions financent directement les hautes écoles qui ne couvrent pas leurs charges, en raison des conditions locales particulières. Les cantons/régions peuvent également financer directement les hautes écoles pour des activités de recherche et autres missions relevant de la stratégie cantonale.

Les versements opérés par les cantons/régions à ce titre devraient en principe faire l'objet d'un rapport au Rectorat de la HES-SO et d'une mention dans les rapports aux comptes.

Sur la base de ces règles, la Commission constate que la perte identifiée dans la comptabilité analytique est couverte par des financements cantonaux complémentaires alloués directement aux hautes écoles. Le budget ordinaire de la HES-SO ne finance qu'une partie des charges des hautes écoles, le différentiel - en référence aux CHF 71.3 millions de déficit analytique de fonctionnement des hautes écoles pour 2019 - est financé par l'allocation de subventions directes des cantons. Ces financements cantonaux directs ne transitent pas dans les comptes de la HES-SO.

La prochaine étape consiste à établir une procédure permettant l'annonce systématique et exhaustive des financements cantonaux complémentaires au budget de la HES-SO.

6.3 BUDGET 2021

Ce budget a été adopté par le Comité gouvernemental le 17 septembre 2020. Pour rappel, le nouveau modèle financier initialement prévu pour 2021-2024 a été reporté d'une année (2022-2024). Il faut considérer qu'il s'agissait d'un budget de transition.

- Globalement, le budget 2021 en hausse de CHF 5 millions (+0.90%) par rapport au budget 2020 s'établit à CHF 563.65 millions.

- Il est prévu une augmentation du financement fédéral de la formation de base de CHF +3 mios, soit +2.07% par rapport au budget 2020 pour atteindre CHF 147.95 mios ; et une croissance significative du financement fédéral de la recherche de CHF +1.18 mio, soit +5.91% par rapport au budget 2020 pour atteindre CHF 21.24 mios.
- La contribution des cantons s'élève à CHF 382.83 mios, en augmentation de CHF +2.93 mios soit +0.77% par rapport au budget 2020.

Les nouvelles filières ne sont plus financées par un prélèvement sur les fonds, mais sont intégrées dans le financement de la formation de base.

6.4 RÉVISION DU MODÈLE FINANCIER (PROJECTION SUR 2022-2024)

Les mérites du modèle actuel par enveloppes n'ont pas été remis en cause, à savoir offrir une certaine prévisibilité et prédictibilité pour les écoles, ainsi qu'une stabilité budgétaire pour les cantons.

L'objectif du nouveau modèle consiste principalement à recalculer les enveloppes de base en tenant compte de l'évolution des effectifs étudiants sur la période 2017-2020.

L'application pleine du modèle produirait des effets disruptifs pour certaines filières régulées et pour de petites hautes écoles. Cette constatation a conduit le Comité gouvernemental à adopter une mesure d'atténuation consistant à prendre en compte uniquement 75% de la progression des effectifs.

Prévision de la contribution des cantons partenaires :

	Budget 2021	Avant-Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024
Contribution cantonale	B 2021	AB 2022	PFD 2023	PFD 2024
Fribourg	51'037'944	51'347'800	51'565'000	51'818'800
Genève	105'673'223	106'539'600	107'015'500	107'552'800
Arc	50'968'369	51'329'800	51'806'600	52'251'600
Vaud	126'062'090	126'246'300	126'884'100	127'602'300
Valais	49'096'263	49'327'100	49'802'700	50'233'400
TOTAL	382'837'889	384'790'600	387'073'900	389'458'900
Croissance		0.51%	0.59%	0.62%

La variation des contributions des cantons partenaires devraient s'établir, pour les années 2022 à 2024, à une croissance annuelle moyenne de 0.6% environ. La contribution des cantons partenaires est ainsi estimée à CHF 384'790'600.- en 2022, CHF 387'073'900.- en 2023 et CHF 389'458'900.- en 2024. Sa répartition entre les cantons selon la Convention intercantonale (art. 52 al. 2) conduit à des montants qui peuvent varier en fonction des étudiant·es qui partent dans d'autres cantons pour poursuivre leurs études au sein de la HES-SO. La mobilité (libre circulation) des étudiant·es fait que le budget par canton n'est donc pas directement proportionnel au nombre d'étudiant·es dans les écoles du canton concerné.

7. PARTICIPATION ESTUDIANTE

La Commission a constaté que l'association faîtière des étudiant·es de la HES-SO, anciennement la Réunion des étudiant·es (REH-SO), n'existe plus. La Commission souligne l'importance, dans le cadre d'une institution multisites, d'avoir une association qui fédère les étudiant·es des différentes écoles et qui crée une volonté commune et coordonnée. Elle encourage les initiatives prises par le Rectorat pour relancer cette faîtière.

Pour rappel, une des conditions émises par l'agence d'accréditation porte justement sur une meilleure participation du corps étudiant, notamment au niveau des associations, pour pouvoir agir comme interlocuteur du Rectorat.

8. THÉMATIQUE ANNUELLE 2020 : « MÉTIERS DU FUTUR »

8.1 STRATÉGIE NUMÉRIQUE

En lien avec la thématique annuelle, la Commission tient à relever la mise en œuvre de la stratégie numérique de la HES-SO. Fin 2019, le Rectorat a nommé 14 personnes issues des hautes écoles de la HES-SO pour composer le Centre de compétences numériques (CCN), avec pour ambition d'en faire un hub d'excellence dans le domaine de la digitalisation de l'éducation supérieure. Les différents profils, domaines et établissements de la HES-SO y sont représentés de manière équilibrée pour assurer la représentativité et la légitimité du CCN. Outre des professeur·es et chargé·es de cours, le CCN comprend une étudiante Bachelor en informatique à la HEIA-FR et un étudiant Master en Business Administration.

Pour 2020, les trois priorités principales du CCN étaient les suivantes :

- Lancement d'appels à projets internes sur l'enseignement à l'ère numérique.
- Soutien facilité à des projets de plus petite envergure visant à expérimenter de nouvelles pratiques numériques, en particulier des projets d'étudiant·es.
- Réalisation d'un programme de formation interne sur le numérique (cursus de cours en ligne sous la forme de MOOCs accompagnés de master classes présentielles).

La commission ne manquera pas suivre l'évolution de ces projets en 2021, en étant évidemment consciente que la crise du Covid-19 a peut-être accéléré la mise en œuvre de certains projets, alors que d'autres ont dû être mis en veille.

8.2 LES MÉTIERS DU FUTUR

Nous vivons un contexte de transformation majeure de la société, marquée en particulier par les ruptures numériques, des dynamiques d'individualisation et le défi climatique. Face à ces enjeux, les hautes écoles ont pour mission d'anticiper et d'accompagner la génération de nouveaux savoirs, de garantir leur transfert dans le monde économique et de veiller à l'adaptation continue de l'enseignement pour continuer à former des jeunes aptes à jouer un rôle actif dans notre société.

En tant que haute école tertiaire de type professionnalisante, la HES-SO a une responsabilité particulière dans le développement et l'adaptation de ses cursus, afin de continuer à offrir des formations pertinentes qui répondent aux besoins des milieux professionnels et permettent la plus forte employabilité possible de ses diplômé·es.

Le président de la Commission a souhaité thématiser la manière dont la HES-SO répond à ce défi, dans l'ensemble de ses disciplines d'enseignement et de recherche.

En 2020, la Commission a ainsi eu le plaisir et le grand intérêt de suivre diverses présentations sur l'évolution des métiers, l'avènement de nouvelles professions et les défis pour la formation tertiaire et continue :

- *Transition numérique, transition pédagogique : quels enjeux ?* Quelles compétences devons-nous développer chez nos étudiant·es ? Les formations professionnelles tertiaires doivent-elles s'adapter aux métiers du futur ou contribuer à les définir ?

Prendre en compte les changements qu'implique l'introduction de technologies digitales dans la manière d'enseigner.

- *Quels sont les défis que rencontre une haute école de santé face à la transformation digitale et quelles sont les perspectives de développement des métiers de la santé ?* Repenser les contenus au niveau Bachelor et Master, créer des cours de formation continue et former le personnel enseignant, développer de nouveaux outils en collaboration avec les informaticien·nes et les ingénieur·es.

Toutes les professions de la santé seront confrontées à la digitalisation ; devront maîtriser des environnements informatiques et technologiques complexes ; intégreront la communication à distance avec les patient·es ; interagiront avec des robots ; conseilleront des applications pour gérer ou prévenir des problèmes de santé ; n'effectueront plus certains gestes ou activités ; devront acquérir des compétences et connaissances spécifiques et génériques.

- *Comment la nouvelle orientation « Digital Business » du Bachelor en Economie d'entreprise répond-elle aux défis du futur ?* L'objectif consiste à continuer de former des économistes en gestion d'entreprise avec des connaissances de base traditionnelles, mais en plus avec de nouvelles compétences sur le digital en fonction des besoins du marché (p. ex. le développement du e-commerce).
- *Bachelor en Travail social : Comment tenir compte des transformations sociales, et notamment de la transformation numérique ? Quel impact de la crise actuelle et quel rôle pour le travail social ?* Transformation des pratiques professionnelles dues aux transformations des pratiques des usagers et usagères ; complexification des relations et du travail. Besoin de formation pour les travailleur·es sociaux, pour les publics, pour les enseignant·es en travail social.

9. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

La Commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, rectrice, qui montre une très grande disponibilité pour répondre aux questions des parlementaires, ainsi M. Olivier Curty, président du Comité gouvernemental de la HES-SO. Leur présence aux séances de la Commission est précieuse pour présenter les enjeux stratégiques et politiques.

Au nom de la Commission, le président remercie chaleureusement Mme Sarah Kopse, secrétaire générale, qui a quitté la HES-SO à la fin du mois d'août 2020, pour son dévouement et son appui essentiel au bon déroulement des travaux de la Commission. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités. A M. Axel Marion, nommé pour lui succéder au poste de secrétaire général, la Commission souhaite la bienvenue et se réjouit de poursuivre cette collaboration positive.

Nos remerciements vont également au secrétaire de la Commission, M. Yvan Cornu.

10. CONCLUSION

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud de prendre acte de son rapport d'activité 2020.

Julien Spacio

Député au Grand Conseil neuchâtelois

Président en 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Neuchâtel, le 2 juin 2021

RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Président·e·s des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames et Messieurs les Député·e·s,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre l'année 2019.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention intercantonale sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

1. PRÉAMBULE

Le Bureau de la Commission à fin 2019 était composé des président·e·s des délégations cantonales :

Mme Moussia de Watteville (BE), présidente

M. Julien Spacio (NE), vice-président

M. Daniel Sormanni (GE)

Mme Solange Berset (FR)

Mme Valérie Bourquin (JU)

M. Bruno Clivaz (VS), qui a remplacé M. Joachim Rausis (VS) en cours d'année

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission a siégé à trois reprises en 2019 soit le 25 mars à la HES-SO Master à Lausanne, le 4 juillet à l'Aula du Palais Rumine à Lausanne et le 9 décembre à l'HE-Arc à Neuchâtel. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau principalement consacrées à la préparation des travaux de la Commission. A l'invitation de la présidente, la deuxième réunion du Bureau s'est déroulée extramuros à la HE-Arc Ingénierie, Parc technologique de Saint-Imier, elle a été suivie d'une visite commentée du site.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le comité gouvernemental fixe des objectifs à la HES-SO dans une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020. Ce document sert de référence pour le pilotage global de l'institution.

Nous reprenons ci-dessous quelques-uns des objectifs abordés durant l'année sous revue :

- 1) Offrir des formations attractives et de qualité qui répondent aux besoins des employeuses et des employeurs et de la société, en particulier du tissu économique, social, sanitaire et culturel régional.*

La HES-SO apporte des compétences directement applicables dans le monde du travail à ses diplômé·e·s. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS), une année après l'obtention de leur titre plus de 93 % des détentrices et détenteurs d'un Bachelor occupent un emploi.

2) Développer des partenariats et collaborations entre différentes hautes écoles.

Le Rectorat et les hautes écoles concrétisent des partenariats notamment avec les universités, l'EPFL et des écoles à l'étranger. En voici quelques exemples : la collaboration entre le Parc technologique de Saint-Imier (HE-Arc) et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'ouverture du Master en Développement territorial conjointement avec l'UNIGE, le lancement par la HES-SO d'un programme de collaboration avec les écoles polytechniques du Portugal (équivalent des HES). Les collaborations nationales et internationales avaient d'ailleurs fait l'objet du thème d'étude de la Commission en 2018, il avait alors été présenté le Joint Master en Architecture (JMA) avec la HES bernoise (Berner Fachhochschule) et le Master en Engineering (MSE), filière unique pour l'ensemble des HES suisses. On peut encore citer l'accord sur la direction de thèses de doctorat avec l'EPFL.

3) Favoriser l'accès à la HES-SO en priorité par des voies spécifiques (maturité professionnelle et maturité spécialisée).

Plus de 50 % des étudiant·e·s inscrit·e·s en voie Bachelor sont titulaires d'une maturité professionnelle (36,7 %) ou d'une maturité spécialisée (15,7 %). La Commission s'est montrée attentive à ne pas pénaliser les étudiant·e·s qui viennent des écoles des métiers, car souvent elles et ils découvrent la matière, en mathématiques ou en analyse, alors que celles et ceux qui arrivent après avoir échoué à l'EPFL l'ont déjà abordée (exemple du Bachelor en informatique et systèmes de communication).

4) Promouvoir une Ra&D de haute qualité avec un fort ancrage régional ; Diversifier les sources de financement de la Ra&D ; Développer la contribution des hautes écoles à l'innovation.

En 2019, les bonnes performances de la HES-SO dans le domaine de la recherche, comparativement aux autres HES de Suisse, ont rapporté des subventions fédérales supplémentaires d'environ CHF 1,4 million. La HES-SO a fortement progressé en termes d'acquisition de fonds de tiers. Les produits de la Recherche appliquée et Développement (Ra&D) sont ainsi en constante augmentation, mais le développement de l'activité de recherche n'est pas autofinancé par les financements Innosuisse, Fonds national suisse (FNS) et Union européenne, ce qui signifie que structurellement tout nouveau projet de recherche génère des coûts pour l'institution.

La Commission reconnaît que le financement de base pour la Ra&D à la HES-SO et dans les autres HES suisses est insuffisant et demande que les instruments d'encouragement, en particulier du FNS, soient adaptés. Les HES auraient besoin que les bailleur·e·se·s de fonds financent les salaires des chercheur·e·se·s, ce qui n'est en général pas le cas.

5) Promouvoir l'offre de formations dans les domaines où il y a pénurie de main d'œuvre.

Dans le domaine de la santé, la progression du nombre d'étudiant·e·s, en particulier dans la filière non régulée du Bachelor en Soins infirmiers (en moyenne près de +3 % par année), reflète la contribution de la HES-SO pour répondre au défi de la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine professionnel. Outre les places dans les hautes écoles, le nombre d'étudiant·e·s reste limité par le nombre de stages disponibles dans les établissements hospitaliers.

6) Assurer l'accréditation institutionnelle.

Le 22 mars 2019, le Conseil suisse d'accréditation a octroyé l'accréditation institutionnelle à la HES-SO, lui reconnaissant ainsi la capacité à assurer et développer elle-même la qualité de son enseignement, de sa recherche et de ses prestations de service. La Commission souligne le travail très important accompli par la HES-SO qui a permis l'obtention rapide de l'accréditation institutionnelle.

La recommandation suivante émise par les expert·e·s de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), relative au modèle financier, a particulièrement retenu l'attention de la Commission : « *Le groupe d'expert·e·s recommande à la HES-SO d'étudier et de formuler avec les cantons partenaires une nouvelle clef de répartition budgétaire afin que le Rectorat de la HES-SO puisse disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux défis de son environnement et aux responsabilités que les cantons lui attribuent* ».

La Commission se demande dans quelles mesures le Rectorat dispose des montants suffisants pour mener des programmes globaux et transversaux qui touchent l'ensemble des hautes écoles, elle pense notamment à la digitalisation, au développement durable, etc. En conséquence, la Commission interparlementaire de contrôle a écrit afin que le Comité gouvernemental se positionne clairement sur cette recommandation et présente les pistes qu'il entrevoit pour que la recommandation émise par les expert·e·s soit appliquée.

7) Consolider le caractère multilingue de l'institution.

La HES-SO est une institution francophone et germanophone, cependant elle n'a pas d'objectif quantitatif dans ce domaine. Le Rectorat accompagne les hautes écoles dans la mise en place de nouvelles filières bilingues, comme par exemple le Bachelor en Soins infirmiers à Fribourg.

La Commission a été informée en matière de bilinguisme. Les étudiant·e·s ont la possibilité de suivre des enseignements en français et en allemand, en particulier dans les hautes écoles valaisannes et fribourgeoises. Chaque année, près de 200 étudiant·e·s reçoivent cette mention. Les hautes écoles fribourgeoises et valaisannes proposent également des programmes totalement délivrés en allemand. Les étudiant·e·s peuvent recevoir un diplôme émis au recto soit en français, soit en allemand et au verso en anglais, environ 800-1000 diplômes sont émis chaque année sous cette forme en particulier dans les filières tourisme, hôtellerie, business management, informatique de gestion. En termes de multilinguisme, il existe évidemment aussi la mobilité estudiantine où près de 1'000 étudiant·e·s de la HES-SO bénéficient chaque année d'au moins un semestre de formation à l'étranger.

3. FINANCES (la maîtrise des coûts constitue également un objectif stratégique)

3.1 COMPTES 2018

Financement fédéral : un excédent de CHF +3'430'730.-, provient de l'augmentation de la quote-part du financement du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) allouée à la HES-SO. Ce montant a été transféré dans le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement qui permet le financement de nouvelles filières.

Contributions des cantons partenaires : le total des contributions cantonales 2018, au niveau global, correspond quasi exactement aux montants inscrits au budget, l'écart est seulement de CHF 98'000. Néanmoins, des différences plus significatives se trouvent à Genève (dépassement de CHF 1 million) et à Fribourg (baisse de CHF 1 million). Ces différences proviennent notamment de l'évolution effective du nombre d'étudiant·e·s qui vont dans d'autres cantons ; en d'autres termes, de l'équilibre entre étudiant·e·s accueilli·e·s et étudiant·e·s envoyé·e·s.

3.2 PROJECTIONS 2019

Les projections comptables 2019 montrent qu'il y aura une baisse globale des contributions cantonales de l'ordre de CHF 1,1 million environ par rapport au budget, avec toutefois des disparités entre cantons en fonction du nombre d'étudiant·e·s envoyé·e·s et accueilli·e·s. En principe, seul le canton de Vaud devra payer plus que prévu, soit environ CHF 650'000.-.

La HES-SO devrait obtenir des contributions fédérales de CHF 166'750'000.-, ce qui représenterait une augmentation de CHF 5.7 millions par rapport au montant inscrit au budget :

- le montant octroyé globalement par le parlement fédéral est plus élevé ce qui impacte positivement les contributions de base aux HES suisses ;
- les bonnes performances de la HES-SO dans le domaine de la Ra&D, comparativement aux autres HES suisses, ont rapporté un montant supplémentaire d'environ CHF 1,4 million. La HES-SO a fortement progressé en termes d'acquisition de fonds de tiers ;
- le nombre de diplômé·e·s a aussi augmenté, ce qui est un des critères d'attribution des contributions fédérales.

3.3 BUDGET 2020

Contributions des cantons (voir tableau ci-dessous) : la contribution des cantons se monte à CHF 380 millions (+0,6 % par rapport au budget 2019), ce qui est légèrement en dessous de ce que prévoyait le plan financier.

Les nouvelles filières sont financées par un prélèvement sur le fonds (CHF 2,65 millions), mais aussi par des contributions des cantons (CHF 2,44 millions) car, à terme, il est prévu que le fonds soit épuisé et que les cantons doivent couvrir ces coûts par leurs contributions annuelles.

Conformément au modèle financier, la contribution des cantons est négociée au niveau de la HES-SO et elle se monte globalement à **CHF 379'905'442** au budget 2020.

On prévoit une augmentation des contributions pour les cantons de Genève (CHF +716'241) et Vaud (CHF +1'359'020) qui découle de l'envoi d'étudiant·e·s supplémentaires dans d'autres cantons ce qui génèrent davantage de coûts.

Contributions des cantons partenaires

Augmentation de +0.60% par rapport au budget 2019

	C2018	B2019*	PFD2020	B2020 V2	Ecart B2020 V2 / B2019*
Fribourg	49'503'300	50'632'953	50'227'782	50'413'853	-219'100
Genève	103'003'896	104'334'675	105'723'437	105'050'916	+716'241
Région Arc	49'932'125	50'522'333	51'295'033	50'602'559	+80'226
Vaud	123'098'843	124'451'447	125'770'336	125'810'467	+1'359'020
Valais	47'861'249	48'298'196	48'342'009	48'027'646	-270'550
Total	373'399'414	378'239'604*	381'358'597	379'905'442	1'665'837

Révision du modèle financier

En vue de la prochaine période quadriennale 2021-2024, le Comité gouvernemental a prévu de tirer un bilan du modèle financier actuel de la HES-SO et, cas échéant, de lui apporter des ajustements. La réforme du mode de calcul des enveloppes aura un impact sur les montants versés aux hautes écoles, mais sans entraîner de rupture sur la répartition des contributions cantonales. La prévisibilité des enveloppes perçues par les hautes écoles devra rester un élément important du nouveau système de financement, l'enjeu sera de passer d'un modèle dit de répartition à un modèle basé sur les coûts réels. Pour rappel, en 2016, la Commission avait déjà émis des réserves par rapport à la comparaison des coûts entre filières au niveau suisse (*benchmark*). À l'époque, des pondérations, en lien notamment avec la diversité géographique, avaient atténué les valeurs élevées exprimées dans des domaines comme l'Ingénierie et Architecture et le Travail social.

4. EFFECTIFS ESTUDIANTINS

Après une croissance forte et continue depuis la création de la HES-SO, le nombre d'étudiant·e·s Bachelor s'est stabilisé depuis 2016, il ne progresse plus que de +1,1 % en moyenne. Plus de 50 % des étudiant·e·s de la HES-SO sont issus des filières spécifiques, soit les maturités spécialisées et les maturités professionnelles, sachant qu'en Musique et Arts de la scène et en Design et Arts visuels les étudiant·e·s sont recruté·e·s sur la base d'un concours d'entrée.

Le taux d'étudiant·e·s Master reste autour des 10 % alors que le Bachelor représente 90 % de la population estudiantine de la HES-SO.

Effectifs étudiants (y compris nouvelles filières)

	C2018	B2019	PFD2020	B2020 V2	Ecart B2020 V2 / B2019
HE vaudaises	4'295	4'398	4'535	4'419	-42
HE-Arc	1'456	1'511	1'576	1'471	-40
HES-SO Fribourg	2'208	2'341	2'281	2'299	-42
HES-SO Genève	4'901	4'991	5'243	5'095	+103
HES-SO Valais-Wallis	2'003	2'060	2'129	2'115	+55
HES-SO Master	536	532	764	632	+100
HE conventionnées	2'239	2'437	2'164	2'476	+39
Total yc nouvelles filières	17'637	18'269	18'692	18'505	+236

Lorsqu'on regarde l'évolution des effectifs par domaine depuis 2015, on peut faire les constats suivants :

- En Musique et Arts de la scène, ainsi que dans le Design et les Arts visuels, les effectifs sont régulés c'est pourquoi ils restent stables.
- En Travail social, la filière étant régulée le nombre d'étudiant·e·s reste identique en 1^{ère} année, mais la baisse des effectifs depuis 2015 est essentiellement due à une impulsion du Rectorat, du domaine et des hautes écoles pour réduire la durée moyenne des études, c'est-à-dire le moment où les étudiant·e·s en Bachelor rendent leur mémoire de diplôme et quittent l'école
- En Santé, la progression du nombre d'étudiant·e·s, en particulier dans la filière non régulée du Bachelor en Soins infirmiers (en moyenne près de +3 % par année), reflète la contribution de la HES-SO pour répondre au défi de la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine professionnel.
- En Économie et Services, la progression continue est due principalement à la croissance des effectifs de l'École hôtelière de Lausanne (EHL), de 1'591 étudiant·e·s en 2015 à 2'389 en 2019.

5. SITUATION AU SEIN DE LA HEMU (HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE VAUD, VALAIS FRIBOURG)

La rectrice a pris connaissance d'une interpellation déposée début novembre 2019 par le député Stürner auprès du Grand Conseil vaudois au sujet de l'HEMU. Il indique, que la situation serait toujours conflictuelle malgré l'entrée en fonction de la nouvelle directrice, début mars 2019.

Les questions du député Stürner, membre de la présente Commission, recevront une réponse détaillée et circonstanciée du gouvernement vaudois, néanmoins, au vu de l'importance des enjeux soulevés, la rectrice a tenu à prendre position au niveau de la Commission. Elle affirme sa pleine et entière confiance dans la nouvelle direction de l'HEMU et sent une dynamique d'innovation nouvelle, positive et constructive pour l'ensemble du domaine de la musique, et elle en est très reconnaissante à la directrice. La Commission suit le dossier.

6. STRATÉGIE DE DIGITALISATION DE LA HES-SO

La HES-SO relève le défi du numérique, elle veut continuer à former des jeunes diplômé·e·s employables et capables d'appuyer le développement économique. Dans ce contexte, la HES-SO a mis en place une stratégie digitale et nommé M. Laurent Bagnoud au poste de délégué à la digitalisation qui est entré en fonction au 1^{er} janvier 2019.

Il y a une forte prise de conscience dans le monde économique sur les enjeux de la transition numérique. Le numérique n'est pas qu'une question technologique, mais il a un impact sur le modèle d'affaires. La HES-SO, en tant qu'institution de formation tertiaire, doit pouvoir offrir une formation

continue aux organes dirigeants des entreprises afin que ces dernières réussissent cette transition numérique.

La Commission a demandé au Comité gouvernemental de lui fournir le total des montants alloués à la transition numérique, équipement et formation, au sein du Rectorat et de toutes les hautes écoles. Le programme est financé à hauteur de CHF 1,3 million, dont CHF 650'000.- de la Confédération, complétés par CHF 650'000.- de la HES-SO. En 2020, le Comité gouvernemental a octroyé une enveloppe supplémentaire de CHF 1 million pour la digitalisation. Par contre, le Rectorat n'a pas le détail des montants relatifs aux budgets des hautes écoles ou aux budgets votés par les cantons.

La démarche n'est pas chose facile, il s'agira de regrouper des montants imputés dans divers comptes tant au niveau de l'équipement, que de la formation.

7. THÉMATIQUE ANNUELLE 2019 : « DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA HES-SO »

A noter que l'agence d'accréditation (AAQ) a émis la condition suivante à remplir : *« la HES-SO met en place un système incitatif permettant de favoriser les initiatives liées au développement durable selon une ligne directrice » et demande quelles sont les actions concrètes que la HES-SO entend entreprendre dans le domaine du développement durable.*

État des lieux des projets de développement durable

La HES-SO a mandaté la société Zeolite pour faire un état des lieux, c'est-à-dire un large panorama des différentes initiatives en matière de développement durable au sein des hautes écoles. Ainsi, 110 actions ont été répertoriées et classifiées dans 13 catégories. Dans certaines écoles, le développement durable est porté avec une implication forte par la direction, alors que dans d'autres il s'agit plutôt d'initiatives personnelles de la part des enseignant·e·s, des étudiant·e·s ou du personnel de la haute école.

La HES-SO a, dans une première étape, élaboré une stratégie de développement durable 2018-2020, dans laquelle le Rectorat a identifié quatre axes sur lesquels travailler : communication, enseignement, Ra&D, gestion et campus. Le levier pour la HES-SO se situe dans l'intégration de la réflexion sur le développement durable dans l'enseignement et la recherche appliquée ; chaque professeur·e devrait ainsi intégrer la notion de développement durable dans son enseignement.

En parallèle, le Rectorat a obtenu un financement dans le cadre du programme U-Change de la Confédération pour son propre projet Change HES-SO qui vise à favoriser les initiatives des étudiant·e·s au sein des écoles de la HES-SO et à mettre en place une plateforme Internet de communication et d'échanges sur cette thématique. Grâce à ce financement fédéral, le Rectorat a pu engager depuis le 1^{er} janvier 2019, M. Rémi Vuichard au poste de coordinateur développement durable de la HES-SO.

Afin de répondre à la condition émise par le groupe d'expert·e·s, la HES-SO va accélérer la réalisation de son projet Change HES-SO et mettre en oeuvre une stratégie de développement durable à l'échelle de l'institution.

Développement durable à HEPIA : manière dont une haute école intègre la thématique

HEPIA fait du développement durable un de ses axes stratégiques et favorise l'interdisciplinarité des approches pédagogiques et de recherche appliquée. Selon le directeur d'HEPIA, il faut absolument que la stratégie de développement durable soit définie et surtout portée par la direction.

Après quelques années, tou·te·s les professeur·e·s ont introduit le développement durable dans leurs cours. Pour les étudiant·e·s, il est demandé que tous les travaux de Bachelor aient un composant de développement durable, de ce fait les étudiant·e·s doivent montrer quelques éléments de compétence dans ce domaine.

Il s'agit d'une mission transversale, à HEPIA, les neuf filières travaillent ensemble pendant une semaine de développement durable au sein de groupes de travail, de projets de recherche ou de réflexion qui doivent être multidisciplinaires (au moins trois filières interactives entre elles).

Toutes les hautes écoles de Genève (HEPIA, HEG, HEAD, HEM, HEdS et HETS)¹ collaborent sur des projets concrets de la région du Grand Genève. Chaque année l'atelier « Créagir » est mandaté par le département de l'aménagement du territoire du canton de Genève pour travailler, de manière pluridisciplinaire, sur un secteur d'aménagement réel, en se posant les questions de comment vivre ensemble dans un environnement durable.

Une nouvelle plateforme de développement durable a pour objectif de présenter et de mettre en réseau, dans une vision plus large, les bonnes expériences de toutes les hautes écoles de la HES-SO. Ce projet a été cofinancé à hauteur de CHF 75'000.- par le programme U-Change soutenu par la Confédération.

Le fait d'exposer tous les projets de développement durable réalisés au sein de la HES-SO a aussi comme but d'en stimuler d'autres.

Projet Ecohub de la HES-SO Valais-Wallis

Ecohub est un projet développé par la HEI (haute école d'ingénierie) en collaboration avec une association et des étudiant·e·s. Ce projet montre en quoi le développement durable peut trouver des applications concrètes pour les étudiant·e·s et être source d'innovation

Une étude américaine récente a montré que la formation des ingénieur·e·s se concentre sur les mathématiques, la physique ou l'économie, mais oublie de sensibiliser les étudiant·e·s à l'impact au niveau de l'environnement. Face à ce constat, la HES-SO Valais-Wallis s'engage à intégrer le développement durable au centre de ses activités.

Pour faire avancer plus rapidement la thématique, le directeur, a soutenu la mise en place d'un totem (un symbole) au centre de la cour de l'école afin de sensibiliser l'ensemble des étudiant·e·s au développement durable, ce totem a pris la forme de deux containers dédiés à la thématique.

Pour ce projet, la HEI-VS a conclu un partenariat avec l'association Utopia international dans le but d'animer ce pôle de développement durable et d'organiser des activités, notamment un cycle de conférences thématiques et des ateliers.

Le premier bilan après quelques mois seulement d'activités est le suivant :

- Un message clair de la direction est indispensable pour motiver les professeur·e·s à intégrer la dimension de développement durable dans les cours et les projets de recherche.
- Le partenariat avec une association (Utopia international) permet une importante liberté et plus d'engagement de la part des étudiant·e·s.
- Le retour des étudiant·e·s est généralement bon, mais il convient d'éviter de mettre trop de pression sur les étudiant·e·s.
- La réalisation de projets techniques sur l'Ecohub (les containers) est compliquée du fait des missions des professeur·e·s très orientées sur la Ra&D et l'innovation.

En conclusion, la HES-SO a remercié la Commission d'avoir choisi le développement durable comme fil conducteur pour l'année 2019, car cela lui a donné l'opportunité de mettre en avant quelques belles initiatives développées dans les écoles. Depuis 2019, le Rectorat et le coordinateur du développement durable au sein de l'institution ont empoigné cette thématique, ont soutenu et rendu plus visible les projets réalisés dans les hautes écoles de la HES-SO. Cela offre aussi aux étudiant·e·s la possibilité de lancer des initiatives innovantes en matière de développement durable grâce à des financements fédéraux.

¹ La HES-SO Genève regroupe 6 écoles : la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), la Haute école de gestion (HEG), la Haute école d'art et de design (HEAD), la Haute école de musique (HEM), la Haute école de santé (HEdS) et la Haute école de travail social (HETS).

L'année 2020 va être consacrée à renforcer cette prise de conscience dans les différentes écoles, mais aussi à élaborer une stratégie de durabilité 2021-2024 pour l'HES-SO, ce qui répondra à une des conditions fixées par l'accréditation institutionnelle.

8. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

La Commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, rectrice, Mme Sarah Kopse, secrétaire générale, ainsi que Mme Anne Emery-Torracinta, puis M. Olivier Curty qui l'a remplacée, au milieu de l'année, à la présidence du Comité gouvernemental de la HES-SO. Leur présence aux séances de la Commission est précieuse pour présenter les enjeux stratégiques et politiques.

Nos remerciements vont également au secrétaire de la Commission, M. Yvan Cornu.

9. CONCLUSION

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud de prendre acte de son rapport d'activité 2019.

Moussia de Watteville

Députée au Grand Conseil bernois

Présidente en 2019 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Tramelan, le 8 avril 2020